



LIEU
A définir !

CONTACT ORGANISATEUR

Ligue de l'enseignement de l'Isère
Vacances pour tous
33 rue Joseph Chanrion
38 000 Grenoble
Tél. 04 38 12 41 30
vacances@laligue38.org

LES INDISPENSABLES :

Bonnes chaussures de marche
Test d'aisance aquatique
Et l'envie de découvertes !



14-17 ans

Construis ton séjour !

Un séjour 100% élaboré par les jeunes
Pour les accros de découvertes !

Une colo où l'on prépare son séjour en amont avec le ou la directeur-trice et les autres jeunes, en mode aventuriers.es !

Les maîtres mots seront l'autonomie avec un séjour tourné vers l'initiative, la prise de responsabilités et la cohésion de groupe.

En amont du séjour, le ou la directeur-trice présente le projet aux jeunes avec l'objectif qu'ils soient acteurs de leur séjour.

Ici on laisse libre cours à ses envies:

- La destination: la mer, la montagne, la ville, les lacs., en France ou à l'étranger...
- Le moyen de transport: en train, en bateau, à pieds ou en minibus
- L'hébergement: en camping, en auberge, en bivouac... et pourquoi pas en itinérant ?
- Les activités: des sportives, des visites culturelles ou gastronomiques...

Avec différents moyens de communication (présentiel, visioconférence, réseau social...) le groupe crée entièrement son séjour (demande de devis, budget, réservations...) et le présente aux parents quelques semaines avant le départ.

Esprit du séjour et hébergement

Les jeunes participent activement à l'élaboration du séjour (destination, type de séjour, choix des activités, des visites...). sous la bienveillance de l'équipe d'animation.

Ce séjour accueille des jeunes de 14 à 17 ans.

Vacances Pour Tous

21 rue Saint Fargeau – CS 72021 – 75989 PARIS CEDEX
20

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379

Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04

Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930



Rythme de la Journée

- Lever et petit déjeuner individualisés
- Brossage des dents
- Rangements des chambres
- Choix des activités de la journée
- Le temps des activités
- Déjeuner
- Temps calme
- Le temps des activités
- Goûter
- Le temps des douches
- Le temps du courrier, discussions et jeux libres
- Dîner
- Veillée collective
- Brossage des dents et coucher adapté à l'âge

Vie quotidienne

Le groupe est accueilli en camping ou en auberge de jeunesse....

1 animateur de vie quotidienne suit votre enfant tout au long du séjour. Il est toujours présent, quel que soit le moment de la journée, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage, notamment celui de la vie en collectivité.

Rythme de vie : le réveil est individualisé. Les activités dynamiques et calmes sont alternées en fonction des moments de la journée, des conditions climatiques et sont adaptées au rythme de vie des enfants. Le coucher s'effectue toujours à des heures raisonnables, après une veillée adaptée à l'état de fatigue des enfants.

Repas : nous avons le souci de proposer aux enfants des repas équilibrés et diversifiés, pris à des heures régulières. Un animateur présent à chaque table veille à ce que l'enfant mange de tout et suffisamment. Seuls les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidences sur l'organisation collective.

Hygiène : la douche et la toilette sont effectuées chaque jour. Il peut arriver, comme dans toute collectivité, que nous ayons à lutter contre les poux. En conséquence, il peut être sage d'ajouter dans la trousse de toilette une lotion traitante.

Linge : Des lessives pourront être mises en place si nécessaire. Afin de réduire les risques de pertes, celui-ci doit être marqué au nom de l'enfant par une bande tissée cousue (celle collée au fer ne résiste pas toujours aux lavages répétés) ou un stylo textile.

Santé

Les parents remplissent avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques. Si l'enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de donner l'ordonnance du médecin, au moment du départ, au responsable du convoi. Le suivi médical est assuré par une assistante sanitaire qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si l'enfant tombe malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Tous les éventuels frais médicaux sont avancés par la Ligue de l'enseignement, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement. Si elles bénéficient de la CMU, elles doivent fournir dès l'inscription, les imprimés nécessaires à jour : attestation CMU et attes-

Relation parents / enfant

Téléphone : Les téléphones portables sont tolérés. Néanmoins les jeunes n'en ayant pas l'utilité pendant les activités ou les repas, ils pourront s'en servir chaque jour sur des temps définis avec l'équipe d'animation.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site blogs.laligue38.org et de sélectionner le séjour dans la catégorie puis saisir les codes d'accès fournis dans la convocation de départ.

Argent de poche

Les parents pourront remettre l'argent de poche à un animateur au moment du départ. L'enfant peut retirer son argent dès qu'il le souhaite. S'il souhaite le conserver avec lui, la Ligue de l'Enseignement de l'Isère ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de sa disparition. Les besoins étant limités, une somme de 20 € est suffisante.

Objets de valeur

Ils sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeu, bijoux, appareil photo numérique, MP3...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.

Pratiques addictives : tabac, alcool, drogues

La loi Française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous avons obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

- MEMO -

Documents à remettre le jour du départ :

- La fiche sanitaire, les médicaments et l'ordonnance
- Le test d'aisance aquatique



Trousseau Fais ta Colo



Nom de l'enfant :

Animateur :

Nombre	VETEMENTS	Arrivée centre	Départ centre	Observations
	LINGE DE CORPS			
13	tee-shirts			
2	chemise ou polo			
13	slips ou culottes			
13	paires de chaussettes			
	VETEMENTS DE JOUR			
2	pantalons			
2	polaire ou sweat-shirts			
1	survêtement			
2	shorts			
1	jupe ou robe			
1 + 1	k-way + vêtement chaud			
	CHAUSSURES			
1	paire de baskets			
1	paire de chaussures pour aller dans l'eau			
1	paire de tongs (pour la douche)			
1	paire de nus pieds			
	BAIGNADE + activités eau vive			
2	maillots de bain			
1	drap de bain			
1	crème solaire			
	POUR LA TOILETTE			
2	serviettes de toilette			
1	gant de toilette			
1	trousse de toilette complète (dentifrice, brosse à dents, shampoing, gel douche, peigne...)			
	POUR LA NUIT			
1 + 1	sac de couchage + 1 oreiller			
1	pyjama chaud			
	DIVERS			
1	chapeau ou casquette			
	mouchoirs tissus ou kleenex			
1	petit sac à dos			
1	paire de lunettes de soleil avec cordon			
1	gourde			
1	sac de linge sale			

Liste donnée à titre indicatif : l'adapter à la durée du séjour de l'enfant.
Nous vous conseillons de marquer le linge avec des bandes tissées et cousues.

<p><u>SEJOUR</u> :</p>	<p><u>NOM PRENOM DU JEUNE</u> :</p> <p><u>AGE</u> :</p>
<p>A REMPLIR PAR LA FAMILLE</p>	<p>A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR</p>
<p>AUTORISATION PARENTALE</p> <p>Je soussigné(e) M. ou Mme</p> <p>Responsable de l'enfant.....</p> <p>L'autorise à participer à toutes les activités du séjour.</p> <p>Fait le à</p> <p>Signature</p>	<p>ATTESTATION DE REUSSITE AU TEST D'AISSANCE AQUATIQUE</p> <p>préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.</p> <p>Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.</p> <p>L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.</p> <p>Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.</p> <p>Je soussigné(e)</p> <p>Titulaire du diplôme : Date de délivrance du diplôme :</p> <p>Certifie que l'enfant Né(e) le.....</p> <p>A passé avec succès les épreuves demandées</p> <p>Fait à le..... Cachet et signature</p>